



Compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2024

1. Autorisation de signature d'une convention avec FREE mobile

Avec 9 voix pour et 4 abstentions, la proposition de convention relative à l'occupation du domaine public pour accueillir des installations de communications électroniques et mettre à disposition un emplacement situé aux Terriers (section ZB n°83) d'une superficie de 72m² a été acceptée. L'installation de cette antenne est portée par l'opérateur Free mais recevra également les réseaux d'Orange, SFR et Bouygues Telecom.

2. Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisation des droits des sols

La convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisation des droits des sols signée avec la communauté de communes Val de Gâtine arrive à son terme et il convient de la renouveler pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2027. Après délibération, le conseil décide de renouveler la convention d'adhésion à ce service.

3. Vote des subventions

Le conseil municipal a attribué des subventions à diverses associations pour un montant total de 1885€.

4. Devis des déshumidificateurs pour l'école

L'adjoint au Maire informe le conseil des différents travaux effectués durant l'été à l'école (peinture, éclairage, installation d'une bibliothèque) et rappelle le problème récurrent d'humidité dans ces locaux. Il rappelle également la possibilité évoquée lors de précédentes réunions à savoir l'installation de déshumidificateurs. À ce sujet, il présente le devis de l'entreprise ALIOZ services pour l'installation de ce genre d'appareil dans chacune des 2 classes. Cette proposition représente, installation comprise, la somme de 1 724.70 €. Après délibération, le conseil valide cet achat.

5. Questions diverses

- Présentation des subventions accordées par le SIEDS dans le cadre du Programme Mandat Communal pour les éclairages du stade d'un montant de 13 639.53 €, et dans le cadre du Programme à Gain Rapide de 3 584.00 € pour l'école et 692.57 € pour l'église.
- Ecole : Il y a 58 enfants inscrits et le projet pédagogique des enseignantes, cette année, est le cinéma.
- Les travaux du logement locatif rue de l'église sont planifiés.
- Une proposition d'aménagement des sanitaires de la salle des fêtes doit nous être transmises prochainement par un cabinet d'architecte.
- Le locataire a mis fin au bail de location du local commercial place du Quaireux.

La prochaine réunion de conseil est fixée le 22 octobre. La date reste à confirmer.